

Commissariat aux langues officielles

**Rapport sur le rendement pour la période se
terminant le 31 mars 2005**

Le très honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada

Table des matières

SECTION I – SURVOL	1
MESSAGE DE LA COMMISSAIRE.....	3
DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....	5
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES	7
<i>Raison d’être</i>	7
<i>Rôles de la commissaire comme agente de changement</i>	8
PLANS.....	9
SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	11
RÉSULTAT STRATÉGIQUE : CONFORMITÉ À LA <i>LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES</i> ET RESPECT DE CELLE-CI PAR LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES ET AUTRES ORGANISMES ASSUJETTIS À LA <i>LOI</i>	13
<i>Secteur d’activités : Enquêtes</i>	13
<i>Secteur d’activités : Politiques et communications</i>	14
<i>Secteur d’activités : Services corporatifs</i>	15
RENDEMENT GLOBAL.....	16
<i>Priorité stratégique 1 : Égalité du français et de l’anglais dans les institutions assujetties à la Loi</i>	16
<i>Priorité stratégique 2 : Égalité du français et de l’anglais comme valeur fondamentale dans une société canadienne de plus en plus diverse</i>	22
<i>Priorité stratégique 3 : Dynamisme des communautés minoritaires de langue officielle au Canada</i>	26
<i>Priorité stratégique 4 : Développement d’un milieu de travail exemplaire et d’une gestion efficace et efficiente</i>	28
SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE	31
RENSEIGNEMENTS SUR L’ORGANISATION.....	33
<i>Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents temps plein par secteur d’activités</i>	34
<i>Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d’activités</i>	35
<i>Tableau 3 : Postes votés et législatifs</i>	36
<i>Tableau 4 : Coût net</i>	37
<i>Tableau 5 : Besoins de ressources par direction générale</i>	38
<i>Tableau 6 : États financiers</i>	39
SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT	53
ÉTUDES ET RAPPORTS	55
COMMUNIQUÉS DE PRESSE.....	56
COORDONNÉES DU BUREAU NATIONAL ET DES BUREAUX RÉGIONAUX.....	57

SECTION I – SURVOL

Message de la commissaire

Au nom du Commissariat aux langues officielles, j'ai le plaisir de présenter au Parlement le *Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2005*.

À titre de haut fonctionnaire du Parlement et de commissaire aux langues officielles, il m'incombe de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pleine reconnaissance de l'égalité de statut des deux langues officielles et de faire respecter l'esprit et la lettre de la [Loi sur les langues officielles](#) (la *Loi*). Il est également de mon devoir de veiller au respect de l'intention du législateur en ce qui concerne l'administration des affaires des institutions fédérales et d'autres organismes assujettis à la *Loi*, notamment à la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.



En 2004-2005, nous avons célébré le 35^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* et du Commissariat aux langues officielles (CLO). Depuis la création du CLO en 1970, les Canadiennes et les Canadiens ont été témoins d'améliorations distinctes dans presque tous les aspects de leur vie quotidienne en ce qui concerne les langues officielles. Ce progrès découle des efforts des divers ordres de gouvernement, de l'ouverture de plus en plus grande du public, d'un intérêt pour l'apprentissage de l'autre langue officielle, de la mobilisation des communautés minoritaires de langue officielle et de la compréhension et de la reconnaissance croissantes de l'importance de la dualité linguistique propre à l'identité canadienne. Le présent Rapport sur le rendement met l'accent sur les progrès accomplis en 2004-2005 dans ces domaines essentiels.

Au cours de la dernière année, mon personnel et moi avons ciblé nos efforts vers l'atteinte de résultats clairs et démontrables pour ce qui est des institutions assujetties à la *Loi* et, de plus en plus, de nos propres efforts. Les quatre priorités stratégiques mises de l'avant par le CLO en 2004-2005 étaient les suivantes :

- l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions assujetties à la *Loi*;
- l'égalité du français et de l'anglais comme valeur fondamentale de la société canadienne de plus en plus diversifiée;
- le dynamisme des communautés minoritaires de langue officielle au Canada;
- le développement d'un milieu de travail exemplaire et d'une gestion efficiente et efficace.

Le CLO a fait des progrès dans plusieurs domaines, mais je suis particulièrement fière de notre nouvel outil de conformité, le bulletin de rendement, comme façon de souligner le rendement des ministères et des organismes du gouvernement du Canada pour ce qui est de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi*. Le bulletin de rendement fournit également un moyen facile à comprendre pour suivre de près les progrès accomplis dans la réalisation des différents objectifs

de la *Loi* comme la prestation de services au public dans les deux langues officielles et l'appui au dynamisme des communautés minoritaires de langue officielle.

Le CLO consacre de plus en plus d'énergie à faire ressortir le rôle charnière du gouvernement du Canada qui crée et favorise un milieu de travail bilingue et respectueux, de même que l'importance de la dualité linguistique pour l'identité canadienne. Je crois fermement que la dualité linguistique se réalise dans le fait que les Canadiennes et les Canadiens de langue française et de langue anglaise vivent et travaillent côte à côte, dans l'acceptation de leur culture et de leurs valeurs réciproques.

En cette sixième année d'un mandat de sept ans, je suis fier de constater que les réalisations de mon organisation ont contribué à l'avancement des deux langues officielles au Canada. En collaboration avec les interlocuteurs du CLO, je voudrais exprimer mon appréciation au personnel et aux autres personnes qui ont travaillé sans relâche à faire progresser la dualité linguistique canadienne. Leur dévouement et leur engagement au chapitre de la qualité perpétuent une longue tradition de services aux Canadiennes et aux Canadiens.

Je vous invite à lire ce rapport qui fait état de nos réalisations.

Dyane Adam

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2005* qui a été rédigé par le Commissariat aux langues officielles.

Ce document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes;
- Il est fondé sur une structure approuvée de secteurs d'activités;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats visés et obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs attribués;
- Il fait état des ressources basées sur les sommes approuvées au Budget des dépenses et aux Comptes publics du Canada.

Louise Guertin
Directrice générale, Direction générale des services corporatifs
Le 11 août 2005

Renseignements sommaires

Raison d'être

À titre de haut fonctionnaire du Parlement et d'agente de changement, la commissaire a pour mandat de promouvoir la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) et de veiller à sa mise en œuvre intégrale, de protéger les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens et de favoriser la dualité linguistique et le bilinguisme au Canada.

Au nom du Parlement et des Canadiennes et des Canadiens, la commissaire s'assure que les trois principaux objectifs de la *Loi* sont atteints et prend toutes les mesures nécessaires à cet égard. Les objectifs de la *Loi* sont :

- l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi*;
- le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle au Canada;
- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Ces trois objectifs contenus dans la *Loi* se reflètent dans les trois premières de nos quatre priorités stratégiques.

En cherchant à atteindre ces trois objectifs et à réaliser les priorités qui s'y rapportent, la commissaire joue les six rôles suivants :

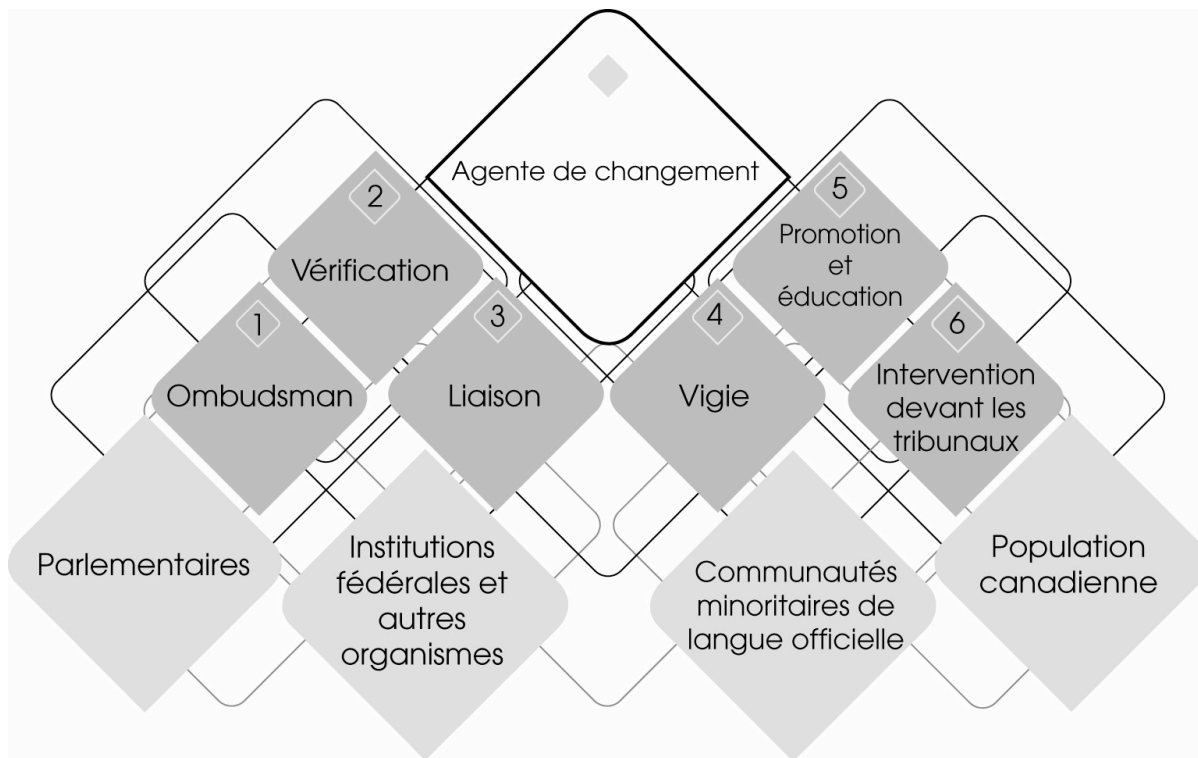
1. **Rôle d'ombudsman** – La commissaire reçoit des plaintes, les examine et, s'il y a lieu, fait enquête et émet les recommandations qui s'imposent. Elle s'acquitte aussi de ce rôle en entreprenant des enquêtes de sa propre initiative lorsqu'elle le juge opportun.
2. **Rôle de vérification** – La commissaire agit de façon proactive en procédant à des vérifications afin de mesurer le niveau de conformité aux exigences de la *Loi* et propose des recommandations s'appliquant au cadre de gestion existant au sein des organismes.
3. **Rôle de liaison** – Appuyée par les bureaux régionaux et l'administration centrale, la commissaire collabore avec les institutions fédérales et autres organismes, les divers ordres de gouvernement et les communautés minoritaires de langue officielle à travers le pays. Ces échanges lui permettent de mieux comprendre les besoins et les préoccupations des communautés linguistiques, de faire des recommandations pertinentes et d'intervenir judicieusement dans des dossiers importants en matière de langues officielles.
4. **Rôle de vigie** – La commissaire exerce une action préventive en intervenant à l'étape de l'élaboration des lois, des règlements et des politiques pour s'assurer que les droits linguistiques demeurent au centre des préoccupations des dirigeants.
5. **Rôle de promotion et d'éducation** – La commissaire sensibilise la population canadienne aux avantages de la dualité linguistique, collabore avec les organismes communautaires,

intervient auprès des divers organismes assujettis à la *Loi* pour que les langues officielles et les communautés linguistiques reçoivent l'attention qu'elles méritent, et contribue au développement et à l'épanouissement du dynamisme des communautés minoritaires de langue officielle. Ce rôle s'exerce, entre autres, au moyen de recherches, d'études et d'activités de sensibilisation du public. Elle prononce des allocutions et participe à des conférences et des ateliers dans le but d'informer la population canadienne du statut et de l'importance des langues officielles.

6. **Rôle d'intervention devant les tribunaux** – La commissaire contribue à faire avancer les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes en demandant d'intervenir, lorsque les circonstances le justifient, devant les tribunaux dans toute instance judiciaire relative au statut ou à l'usage du français ou de l'anglais et afin d'assurer le respect des droits linguistiques.

Le graphique suivant illustre l'interaction entre les six rôles de la commissaire comme agente de changement auprès des parlementaires et de ses trois autres principaux groupes d'interlocuteurs : les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi*, les communautés minoritaires de langue officielle et le public canadien.

Rôles de la commissaire comme agente de changement



Le Commissariat aux langues officielles (CLO) appuie la commissaire dans son rôle de haut fonctionnaire du Parlement. En particulier, le CLO :

- fait en sorte que les institutions fédérales et autres organismes qui y sont assujettis respectent l'intention et l'esprit de la *Loi* dans l'administration de leurs affaires, en examinant leurs priorités en matière de langues officielles, en mesurant les résultats obtenus et en collaborant avec eux à atteindre les résultats prévus;
- reçoit les plaintes, enquête sur celles-ci, fait les suivis et règle les plaintes liées aux langues officielles;
- effectue des vérifications, des études, des recherches et des analyses afin de mieux comprendre l'évolution du statut et de l'usage du français et de l'anglais au Canada;
- répond aux demandes de renseignements et aux autres communications émanant du public;
- surveille l'avancement du français et de l'anglais dans l'administration fédérale et la société canadienne;
- contribue au développement et à l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle.

Total des ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
18 528 \$	19 010,1 \$	18 295,9 \$

Total des ressources humaines

Ressources prévues	Autorisations	Ressources réelles
164	164	152,9

Plans

Environnement opérationnel

Le cadre de planification globale du CLO reflète le statut d'indépendance de la commissaire par rapport au gouvernement. À titre de haut fonctionnaire du Parlement, elle exerce ses fonctions d'ombudsman et de vérificatrice pour demander aux organisations assujetties à la *Loi* de s'y conformer. La commissaire agit de plus en plus comme une agente de changement qui tente d'inciter les autres organismes fédéraux, aussi bien que les autres ordres de gouvernement, à poser des gestes qui respectent et devancent les exigences de la *Loi*.

L'objet de la *Loi* – l'égalité du français et de l'anglais au Parlement, au gouvernement du Canada et dans les institutions fédérales, le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle au Canada ainsi que le statut et l'usage égal du français et de

l'anglais dans la société canadienne – ne peut être atteint que par les actions entreprises et menées à bien par les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi*. C'est pourquoi le CLO est toujours à la recherche de méthodes efficaces et novatrices pour inciter les décideurs à atteindre ces résultats au nom des Canadiennes et des Canadiens.

Le CLO travaille en étroite collaboration avec ces organismes pour qu'ils comprennent mieux l'importance de la dualité linguistique. En encourageant les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi* à servir les Canadiennes et les Canadiens dans la langue officielle de leur choix, le CLO contribue à modifier la culture organisationnelle du gouvernement et à améliorer la qualité du service.

Facteurs internes et externes

À titre d'agent de changement, les principales ressources du CLO sont son personnel (à l'administration centrale et dans les régions), les parlementaires et ses autres interlocuteurs ainsi que les rapports qu'il entretient dans ses activités quotidiennes. Les membres du personnel du CLO sont munis des outils appropriés pour remplir le mandat de l'organisme tout en desservant le public canadien.

Le CLO dépend des gestes posés par ses nombreux interlocuteurs. À cet égard, son approche doit être souple, tout en demeurant ciblée, afin de tenir compte des changements qui surviennent dans le contexte politique, social et économique et de leur donner suite.

Comme les autres institutions fédérales, le CLO adopte des principes et des pratiques de gestion moderne et prend des mesures pour devenir une organisation apprenante. Ces principes et ces pratiques se reflètent dans son quatrième secteur prioritaire. Plus précisément, les pratiques de gestion du CLO intègrent les principaux éléments du cadre de responsabilisation de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor :

- penser d'abord à l'intérêt des citoyens;
- analyser rigoureusement les politiques;
- tenir compte des principaux risques;
- disposer d'une main-d'oeuvre compétente;
- s'assurer que les ressources publiques sont gérées avec intégrité;
- attribuer des responsabilités précises qui tiennent compte des capacités.

**SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR
RÉSULTAT STRATÉGIQUE**

Résultat stratégique : Conformité à la *Loi sur les langues officielles* et respect de celle-ci par les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi*.

Secteur d'activités : Enquêtes

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
6 434 \$	6 301,7 \$	6 661,1 \$

Ressources humaines

Prévues	Autorisations	Réelles
68	68	68,2

Les Enquêtes font ressortir le besoin de solutions durables aux enjeux liés au respect, à l'observation et à l'application de la *Loi sur les langues officielles* pour ce qui est des institutions fédérales et des autres organismes assujettis à cette *Loi*. Par le biais d'enquêtes sur les plaintes, de vérifications et de mesures du rendement, et en maintenant une relation de travail avec ces institutions, le CLO renforce et surveille le respect de la *Loi*.

L'activité appelée Enquêtes englobe les trois sous-activités suivantes :

1. Plaintes, enquêtes

Mener des enquêtes et formuler des recommandations visant à assurer le respect de la *Loi* et améliorer l'acceptation et la mise en œuvre de celle-ci.

2. Vérifications et mesure du rendement

Effectuer des vérifications externes, mesurer le rendement et procéder à d'autres contrôles de la conformité afin de trouver des solutions aux problèmes systémiques et de déterminer dans quelle mesure la *Loi* est mise en œuvre dans les institutions qui lui sont assujetties.

3. Affaires juridiques

Fournir des conseils et des analyses juridiques à l'appui des enquêtes. Représenter la commissaire dans les poursuites en justice engagées aux termes de la partie X de la *Loi* lorsqu'une telle intervention est nécessaire pour que les institutions respectent pleinement la *Loi*.

Secteur d'activités : Politiques et communications

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
7 004 \$	6 746,6 \$	6 115,0 \$

Ressources humaines

Prévues	Autorisations	Réelles
55	55	45,3

Le groupe des Politiques et communications effectue la liaison avec les divers paliers d'agences et d'organismes gouvernementaux actifs dans le domaine des langues officielles. Par l'entremise de ses représentantes et de ses représentants régionaux et de celles et ceux des Politiques et communications, il informe les parlementaires, les gouvernements, les interlocuteurs de la communauté et le public des dispositions et de la portée de la *Loi* et du rôle de la commissaire. Ce groupe fait de la recherche et des études, prépare des rapports destinés au Parlement, comme le Rapport annuel de la commissaire, qui porte sur les progrès accomplis et les défis relevés pour se conformer à la *Loi*. Il fournit aussi de l'information directement au public grâce à la fonction de demandes de renseignements et le site Internet du CLO.

Les Politiques et communications englobent les trois sous-activités suivantes :

- Politiques et recherche

Effectuer de la recherche, des études et des analyses détaillées des politiques gouvernementales ayant des aspects linguistiques. Explorer l'évolution et l'incidence des facteurs socioéconomiques, comme la démographie et les événements courants survenus au Canada, pour donner des conseils stratégiques à la commissaire et éclairer le processus d'établissement des politiques. Élaborer des stratégies pour influencer les décideurs essentiels des gouvernements canadiens et de la société. Faire la liaison avec les organismes centraux. Entreprendre des activités de liaison, par l'intermédiaire des bureaux régionaux du CLO, avec les associations régionales, les groupes d'intérêt concernés par les questions de langues officielles, de même que les institutions du gouvernement et les fonctionnaires de tout le Canada.

- Communications

Conseiller la commissaire en matière de communications stratégiques et entreprendre des activités de communication et de sensibilisation à l'intention du public, des parlementaires, d'autres interlocuteurs et des médias. Recevoir et gérer les demandes de renseignements et faire connaître au public une grande variété de sujets se rapportant aux langues officielles à l'aide de documents imprimés et électroniques ainsi que des relations avec les médias.

- Relations parlementaires

Fournir un soutien continu à la commissaire dans ses relations avec le Parlement en général et avec le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et le Comité permanent des langues officielles du Sénat en particulier. Examiner les projets de loi pertinents afin de veiller à ce qu'ils reflètent la dualité linguistique et intervenir auprès des comités parlementaires si nécessaire.

Secteur d'activités : Services corporatifs

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
5 090 \$	5 961,8 \$	5 519,8 \$

Ressources humaines

Prévues	Autorisations	Réelles
41	41	39,4

Les Services corporatifs fournissent une vaste gamme de services et appuient l'ensemble du CLO pour que l'organisation remplisse pleinement son mandat et s'acquitte de ses responsabilités. Les Services corporatifs offrent, tant au bureau national qu'aux bureaux régionaux, des conseils, des services et des produits stratégiques se rapportant à la gestion et à la planification financières, aux vérifications internes et aux évaluations, à la gestion des ressources humaines, à la gestion de l'information et à la technologie de l'information ainsi qu'aux services administratifs. Le Cabinet de la commissaire fait partie de ce secteur.

Rendement global

Priorité stratégique 1 : Égalité du français et de l'anglais dans les institutions assujetties à la *Loi*.

Le CLO utilise trois outils de base pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*). Il s'agit des vérifications, des enquêtes (la plupart en réponse à des plaintes et certaines dont le Commissariat prend l'initiative) et de la mesure du rendement qui sont renforcées cette année grâce à un nouvel outil, le bulletin de rendement.

Vérifications et étude

Cette année, le Commissariat a publié ses deuxième et troisième vérifications, alors qu'il terminait une deuxième étape aux termes de sa fonction ravivée de vérification externe :

- [Vérification de la mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII de la Loi sur les langues officielles par la Commission canadienne du tourisme;](#)
- [Vérification des Sociétés d'aide au développement des collectivités et des Corporations au bénéfice du développement communautaire.](#)

En août 2004, le CLO entreprenait une vérification portant sur la Commission canadienne du tourisme (CCT) pour évaluer comment elle appliquait la partie VII de la *Loi*, la manière dont elle encourageait l'usage du français et de l'anglais au Canada et dont elle projetait le caractère bilingue de celui-ci. La vérification a révélé que la CCT n'avait pas encore de politique sur les langues officielles et que la majorité de ses gestionnaires connaissaient peu les obligations linguistiques de leur organisme. Bien que la CCT ait un plan d'action pour mettre en œuvre la partie VII, ce plan ne comprend pas d'objectifs précis et mesurables. La commissaire a formulé huit recommandations pour aider la CCT à s'acquitter plus efficacement de ses obligations à cet égard. Ces recommandations comprennent l'établissement d'une politique sur les langues officielles et sa diffusion à tout le personnel, l'élaboration d'un plan d'action approprié pour appliquer l'article 41, la prise en compte des obligations de la CCT relatives à ses ententes de partenariat, la tenue de consultations avec les communautés minoritaires de langue officielle et l'adoption de mécanismes de surveillance du rendement et de l'obligation de rendre compte des gestionnaires. Les cadres supérieurs de la Commission doivent faire preuve de plus de leadership et prendre les mesures nécessaires pour corriger les insuffisances consignées dans ce rapport.

La vérification touchant le Programme de développement des collectivités (PDC) permettait d'évaluer jusqu'à quel point les responsables de ce programme assumaient leurs responsabilités vis-à-vis deux parties de la *Loi* : la partie IV (services au public dans la langue officielle de son choix); et la partie VII (engagement du gouvernement à appuyer l'épanouissement et le développement des communautés minoritaires de langue française et de langue anglaise et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne). Le PDC est administré par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario d'Industrie Canada et Diversification de l'économie de l'Ouest. Selon la vérification, les services offerts dans le cadre du Programme

au Québec, en Ontario et dans le Canada atlantique étaient inadéquats. La commissaire a soumis 18 recommandations aux quatre institutions fédérales concernées afin d'améliorer la prestation de services offerts par les Sociétés d'aide au développement des collectivités et par Corporations au bénéfice du développement communautaire désignées pour donner des services bilingues et pour tenir compte des besoins et des préoccupations spécifiques des communautés minoritaires de langue officielle lorsqu'elles implantent leurs programmes et leurs services. Onze recommandations concernaient l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 14 visaient Développement économique Canada pour les régions du Québec, 11 touchaient Industrie Canada et trois s'adressaient à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Le CLO a également entrepris trois autres vérifications concernant la langue de travail au quartier général du ministère de la Défense nationale, l'offre de services au public faite par l'Agence des services frontaliers du Canada aux postes frontaliers et la gestion du programme de langues officielles à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les résultats de ces vérifications seront publiés en 2005-2006.

En avril 2005, le CLO publiait une étude intitulée [D'une vision à la réalité – Favoriser une cohabitation respectueuse des deux langues officielles au travail](#). Cette étude est la deuxième d'une série sur les questions entourant l'usage des deux langues officielles dans les milieux de travail bilingues. Elle a deux buts : mieux comprendre les facteurs qui ont une incidence directe sur l'usage des deux langues officielles en milieu de travail et la nature des défis auxquels font face les francophones et les anglophones qui font carrière au sein de l'administration fédérale; définir les éléments essentiels d'un milieu de travail respectueux des droits linguistiques de son personnel afin de favoriser la cohabitation harmonieuse des deux langues officielles au quotidien. La présente étude contient huit recommandations à l'intention du greffier du Conseil privé, de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, de l'École de la fonction publique du Canada, du Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que des dirigeants des sociétés d'État et autres organismes assujettis à la *Loi*. Parmi ces recommandations, quatre avaient déjà été portées à l'attention du gouvernement du Canada dans le rapport intitulé [De la parole aux gestes – La langue de travail au sein de la fonction publique fédérale](#) rendu public en mars 2004. L'étude révélait ce qui suit :

- Malgré les progrès accomplis, l'égalité des deux langues officielles n'est pas encore pleinement acquise et demeure un projet en devenir;
- À l'instar de la haute gestion, les superviseurs à tous les échelons jouent aussi un rôle clé puisqu'ils influencent directement la culture organisationnelle de leur environnement de travail immédiat;
- Un grand pourcentage de fonctionnaires ont une bonne connaissance pratique de leur seconde langue officielle. Cependant, le manque de sensibilisation, la conscience de soi ou le milieu ambiant les empêchent de pratiquer suffisamment leur langue seconde;
- Le bilinguisme jouit d'un fort appui auprès du personnel francophone et anglophone de la fonction publique. Une grande majorité de répondantes et de répondants s'accordent pour dire qu'il constitue une richesse pour l'ensemble de la société canadienne. Ils sont d'ailleurs

fiers d'avoir la chance de travailler dans un milieu bilingue. En bout de ligne, le bilinguisme favorise une meilleure prestation de services aux Canadiennes et aux Canadiens.

Comme elle le mentionnait dans son rapport intitulé [De la parole aux gestes – La langue de travail au sein de la fonction publique fédérale](#), la commissaire soulignait que les administrateurs généraux des ministères et des sociétés d'État avaient un rôle de première importance à jouer. Les gestes concrets et les modèles de comportement, contrairement aux mots, définissent la culture organisationnelle. Pour qu'un milieu de travail soit vraiment propice à l'usage effectif des deux langues officielles, les cadres supérieurs doivent en faire une priorité. Sans cet engagement, l'esprit de la *Loi* reste souvent lettre morte.

Mesure du rendement

Le premier bulletin de rendement donne suite à une recommandation du Comité permanent des langues officielle du Sénat sur la promotion d'une meilleure compréhension des réussites et des faiblesses rencontrées dans la mise en œuvre de la *Loi*. Le bulletin de rendement s'inscrit également dans le contexte plus vaste d'une reddition de comptes améliorée et du besoin de mesurer les progrès comme l'indique le Cadre de responsabilisation de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Dorénavant, la commissaire s'en servira comme d'un moyen additionnel d'informer le public et les parlementaires du rendement relatif d'un certain nombre d'institutions fédérales assujetties à la *Loi*. Le bulletin de rendement a été conçu pour renseigner les cadres supérieurs sur le rendement de leurs institutions en matière de langues officielles et pour les aider à décider des mesures appropriées à prendre pour améliorer leur rendement dans ce domaine. Le bulletin facilite en outre une comparaison rapide entre des institutions semblables. La commissaire a l'intention de le publier une fois par an pour procéder à un examen plus minutieux de l'application de la *Loi* dans les institutions fédérales et autres organismes qui y sont assujettis.

En 2004-2005, le bulletin de rendement a permis d'évaluer 29 institutions fédérales assujetties à la *Loi* et de déterminer les succès comparatifs et les domaines qui nécessitent des améliorations.

Les commentaires sur le bulletin de rendement initial ont confirmé qu'il répond à un besoin de clarification des responsabilités découlant de la *Loi*. Le bulletin servira aussi à mettre en évidence des domaines de vérifications futures ou d'études que le CLO entreprendra.

De plus amples détails sur le premier bulletin de rendement se trouvent dans le volume II du [Rapport annuel publié par la commissaire en mai 2005](#).

Enquêtes

Comme ombudsman linguistique, la commissaire reçoit des plaintes du public concernant le respect de la *Loi*, la conformité à celle-ci et son application. En cherchant à résoudre des plaintes jugées fondées à la suite d'enquêtes, le CLO explore des solutions qui apporteront des changements durables. Pour ce faire, les enquêteurs du CLO collaborent étroitement avec les institutions fédérales au cours du processus d'enquête pour faire participer activement les gestionnaires et les décideurs à la recherche de solutions durables.

Soucieux d'améliorer constamment le service aux clients, le CLO explore et expérimente à l'aide de méthodes d'intervention facilitant les enquêtes et le processus de résolution, lesquelles sont très efficaces et efficientes dans l'exécution de son mandat. Durant l'exercice 2004-2005, le CLO a mis à l'essai un processus de « résolution rapide des plaintes » pour cibler celles qui peuvent être traitées et atteindre des résultats en une trentaine de jours. À partir des résultats obtenus durant ce projet pilote réalisé en 2004-2005, la nouvelle approche s'appliquera pleinement en 2005-2006. En général, les plaintes traitées grâce au processus de résolution rapide mettaient en cause le « service au public » (partie IV de la *Loi*) ou la « langue de travail » (partie V).

Au cours de la période visée par le rapport, le CLO a reçu un total de 1 151 plaintes, ce qui représente une hausse de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente. De ce nombre, 74 p. 100 étaient recevables, soit environ le même pourcentage que les années antérieures. Le niveau actuel des plaintes reflète la tendance générale des quatre dernières années. Des détails additionnels se trouvent dans le [Rapport annuel 2004-2005 de la commissaire](#).

Services de sécurité : À titre d'exemple de changement de comportement résultant de la découverte d'une tendance observée dans une série de plaintes, laquelle suggérait un problème sous-jacent, le CLO s'est penché sur la situation suivante : une offre à commandes principale et nationale (OCPN), dont se servaient les ministères du gouvernement du Canada pour passer des marchés de services de sécurité avec Le Corps canadien des commissionnaires, empêchait par inadvertance les ministères d'obtenir des services bilingues de gardes de sécurité. En vertu de l'OCPN, Le Corps avait le privilège essentiel de refuser de fournir des services de sécurité; les institutions fédérales avaient la permission de s'adresser ailleurs seulement si Le Corps n'était pas en mesure de répondre à leurs demandes. Quand on a découvert que Le Corps ne refusait pas les demandes de commissionnaires bilingues, même quand il savait qu'il ne pouvait pas fournir de personnel bilingue, empêchant ainsi les ministères clients d'obtenir des services bilingues de gardes de sécurité, le CLO a entrepris, en juillet 2004, une enquête impliquant Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). À la suite de l'enquête, l'OCPN a été modifiée afin que les organismes fédéraux qui avaient besoin des services de commissionnaires bilingues puissent les obtenir. TPSGC a fait preuve d'esprit de coopération et a modifié l'OCPN à partir du 1^{er} avril 2005.

Vigie

La commissaire a comparu devant les Comités permanents des langues officielles de la Chambre des communes et du Sénat, a dialogué avec certains parlementaires, des administrateurs et des ministres fédéraux importants qui sont responsables des langues officielles. Les exemples suivants témoignent de ses activités.

En 2004-2005, la commissaire a rencontré les membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et du Comité permanent des langues officielles du Sénat pour présenter les publications suivantes émises par le CLO durant la période du rapport : les études sur les baux commerciaux dans les édifices fédéraux, l'étude sur la langue de travail, sur le service au public, sur la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles* et sur l'éducation pour les francophones hors Québec. Une vérification portant sur la Société canadienne des postes a également été présentée aux membres des deux Comités permanents. En octobre 2004, peu de temps après avoir déposé son rapport annuel, la commissaire a aussi

comparu devant les deux Comités permanents. Cela lui a permis de renforcer ses principales recommandations au gouvernement, notamment la demande qui voulait que toutes les ressources associées à l'ensemble du Programme des langues officielles soient exclues de l'exercice d'examen des dépenses.

Des détails sur toutes les [comparutions de la commissaire](#) se trouvent sur le site Internet du CLO.

La commissaire a rencontré les sous-ministres des principaux ministères pour discuter des questions soulevées durant les enquêtes, les vérifications, les évaluations (dont le bulletin de rendement) et les études, afin de les sensibiliser davantage à leurs responsabilités aux termes de la *Loi*. Elle a porté une attention particulière aux sous-ministres qui devront exercer un plus grand leadership pour changer la culture organisationnelle de leur institution respectives et veiller à ce que les milieux de travail respectent les droits linguistiques du personnel et pour que la nouvelle organisation connue sous le nom de Service Canada, dont la création avait été annoncée dans le budget fédéral, renforce la capacité des Canadiennes et des Canadiens d'obtenir des services dans la langue officielle de leur choix.

Régions travaillant avec des partenaires

Les bureaux régionaux du CLO réalisent une grande variété d'interventions auprès du public et des communautés de langue officielle pour promouvoir la dualité linguistique du Canada. Ils travaillent aussi en étroite collaboration avec les conseils régionaux fédéraux et leurs comités de langues officielles à organiser des événements comme des conférences, des rencontres et des tables rondes afin de promouvoir la dualité linguistique. En outre, le CLO informe les organisations des dispositions de la *Loi*, les encourage à fournir des services de meilleure qualité aux Canadiennes et aux Canadiens et à changer la structure organisationnelle au sein de la fonction publique. En voici quelques exemples :

- En juin 2004, le forum intitulé *Vers une fonction publique exemplaire* a eu lieu en Nouvelle-Écosse. L'objectif de ce forum était d'encourager l'amélioration du service au public et d'employer davantage les deux langues officielles au travail. Le forum a permis d'échanger de l'information et des pratiques optimales ainsi que de cibler les défis associés à cette mise en œuvre.
- Le bureau régional de l'Ontario a donné le coup d'envoi à l'élaboration d'un projet de forum à l'intention des membres du Conseil fédéral de l'Ontario. Ce forum a pour but de rassembler les hauts fonctionnaires fédéraux, les défenseurs et les coordonnateurs des langues officielles de la région afin de développer un plan stratégique qui servira à coordonner des activités de soutien au dossier des langues officielles. Ce plan visera notamment à déterminer les initiatives régionales dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles* et à assurer le développement de partenariats parmi les institutions fédérales.
- Avec l'appui du CLO, les Conseils fédéraux de l'Ouest ont adopté un Plan stratégique de l'Ouest sur les langues officielles découlant du Forum 4-2-1 (quatre provinces, deux langues officielles, un plan) tenu en novembre 2003 et du Plan d'action national. Ce plan permettra aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada de la région de mieux répondre aux exigences relatives aux langues officielles.

- Le Forum 2005 sur la dualité linguistique a été présenté par le Conseil fédéral du Québec le 22 février 2005. Une première dans la région du Québec, ce forum ayant pour thème « Parle-moi, I'm listening », se voulait un moment de réflexion et d'information sur les enjeux en matière de langues officielles au sein de la fonction publique fédérale de la région du Québec ainsi qu'une occasion de discuter des pratiques exemplaires. Tous les articles de la *Loi* y ont été abordés. Toutefois, les participants ont accordé une attention particulière à la langue de travail et à la participation équitable au sein des institutions fédérales, deux enjeux extrêmement importants dans la région du Québec.

Suivi aux rapports annuels de la commissaire

En réponse aux recommandations formulées par la commissaire dans ses rapports annuels et pour donner suite aux rencontres qu'elle a eues avec les dirigeants des institutions, divers organismes se sont engagés à réaliser des projets spécifiques ou les ont exécutés pour améliorer la qualité de leurs services à la fonction publique. Des détails se trouvent dans le [Rapport annuel 2004-2005 de la commissaire](#). En voici quelques exemples :

- L'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a terminé l'examen des politiques en matière de langues officielles portant sur la gestion des ressources humaines et la langue de travail.
- Certaines institutions fédérales ont créé des programmes de formation linguistique dont un programme de formation linguistique volontaire, un centre virtuel de maintien des acquis linguistiques et une campagne incitative de jumelage, en plus d'organiser des festivités.
- Pour donner suite aux interventions de la commissaire, le gouvernement du Canada a adopté de nouvelles exigences relatives à la dotation des postes bilingues. Depuis le 1^{er} avril 2004, la dotation impérative est devenue la norme pour les postes bilingues jusqu'au niveau de sous-ministre adjoint, mettant ainsi le bilinguisme sur un pied d'égalité avec les autres compétences requises pour remplir les fonctions d'un poste. Ce renforcement de la capacité linguistique des titulaires devrait mieux faire respecter les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens et des fonctionnaires fédéraux. Cependant, la dotation non impérative sert encore à l'embauche de gestionnaires au niveau d'entrée (EX-01) dans les régions désignées bilingues. De plus, le gouvernement a restreint les exigences linguistiques de la haute gestion (CBC) aux cadres de la catégorie EX. Les cadres supérieurs qui font partie des catégories d'emploi équivalentes à celle des EX n'y sont pas assujettis. Tous les cadres supérieurs qui exercent des fonctions de gestion doivent être soumis aux exigences linguistiques CBC et à la dotation impérative. Cette question est importante puisque, comme le montre l'étude intitulée [De la parole aux gestes – La langue de travail au sein de la fonction publique fédérale](#) l'unilinguisme de la haute gestion constitue un obstacle de taille à l'usage des deux langues officielles. La commissaire a l'appui des parlementaires qui font partie des comités de langues officielles pour étendre ces exigences aux postes de sous-ministres et de sous-ministres délégués, étant donné leur influence sur la culture organisationnelle de leur institution respective.
- En 2004-2005, la commissaire avait exprimé au ministre des Transports ses attentes concernant les principes qui devraient guider le gouvernement du Canada dans son processus de révision législative. Il est par conséquent important que les changements législatifs

apportés à la *Loi sur la participation publique au capital d’Air Canada* énoncent clairement les obligations linguistiques associées aux entités sociales associées à ACE Aviation Holdings Inc. pour éviter, dans la mesure du possible, le recours judiciaire visant à tirer au clair la portée des modifications de la loi et de l’application de la *Loi sur les langues officielles*. Au printemps, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à modifier la *Loi sur la participation publique au capital d’Air Canada*. Le CLO est en train d’analyser les changements proposés et, si nécessaire, il soumettra les modifications qui s’imposent au comité législatif responsable de les étudier.

Priorité stratégique 2 : Égalité du français et de l’anglais comme valeur fondamentale dans une société canadienne de plus en plus diverse.

En 2004-2005, le CLO a haussé le profil de la dualité linguistique comme valeur fondamentale de la société canadienne. L’un des objectifs poursuivis est d’engager un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens dans le dossier du bilinguisme officiel.

Recherche et analyse

Le CLO a publié une étude exhaustive intitulée [Une fenêtre sur le monde – La dualité linguistique dans les relations internationales du Canada](#) (novembre 2004). La portée de cette étude dépasse le bilinguisme officiel pour considérer le rôle de la dualité linguistique à titre de politique intérieure et de valeur fondamentale de la politique internationale du Canada. L’étude soulignait cinq aspects principaux des relations internationales du Canada tout en décelant les forces et les faiblesses de chacun. Elle portait sur l’orientation en matière de politique, les principaux programmes et initiatives, l’infrastructure de soutien, les missions du Canada à l’étranger et les services qu’elles fournissent. On a beaucoup fait pour renforcer l’identité bilingue du Canada. Le gouvernement canadien travaille au sein d’organisations internationales comme l’UNESCO pour appuyer la diversité culturelle. Le rôle prépondérant que joue le Canada dans La Francophonie aide à enchâsser la dualité linguistique à la vision mondiale du Canada. De surcroît, certains programmes de financement, tels que le Programme de diplomatie publique et le Programme des études canadiennes, encouragent une approche proactive envers la dualité linguistique du Canada dans la promotion de la culture, tout en favorisant le caractère pancanadien de nos communautés linguistiques.

L’intégration de la dualité linguistique aux politiques, aux programmes et aux activités de ce secteur des opérations gouvernementales est néanmoins loin d’être achevée. Les principaux enjeux sont les suivants :

- Des écarts importants entre les programmes ministériels destinés à promouvoir la dualité linguistique et leur application par certaines missions diplomatiques;
- L’absence de dualité linguistique dans les plans et les priorités stratégiques d’Affaires étrangères Canada, sauf dans le contexte des ressources humaines;
- La valeur de la dualité linguistique pour le développement économique du Canada n’est pas pleinement réalisée;

- L'inadéquation des conseils, des ressources et de la surveillance des relations entre l'administration centrale et les missions diplomatiques du Canada exercent un effet défavorable sur l'élément le plus fondamental de la dualité linguistique : le service et la disponibilité de l'information dans les deux langues officielles.

Le CLO a en outre publié une étude sur [Les langues officielles sur Internet – Les sites de missions diplomatiques et d'organisations internationales – Suivi](#) (janvier 2005). Le but de ce suivi était de déterminer les progrès accomplis par le ministère des Affaires étrangères du Canada dans l'application des recommandations contenues dans l'étude sur [Les langues officielles sur Internet – Les sites de missions diplomatiques et d'organisations internationales](#) publiée en avril 2002. Le suivi du CLO révélait que, sans exception, les 44 sites Internet des missions diplomatiques canadiennes à l'étranger qui ont fait l'objet du sondage sont présentés dans les deux langues officielles. Cependant, 21 des 44 sites Internet des missions diplomatiques étrangères examinés ne présentent toujours pas de contenu en français. L'analyse de 26 sites Internet d'organisations internationales montrait des améliorations dans l'importance égale accordée aux deux langues officielles du Canada. L'étude recommandait des mesures spécifiques que les Affaires étrangères du Canada pourraient prendre pour assurer l'égalité de statut du français et de l'anglais sur les sites Internet des missions canadiennes à l'étranger, des missions diplomatiques étrangères au Canada et des organisations internationales. On en venait à la conclusion que le Ministère avait pris des mesures pour assurer la présence égale des deux langues officielles sur les sites Internet des missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. Toutefois, il est nécessaire d'encourager et d'inciter les missions étrangères au Canada à accroître le contenu français de leurs sites Internet. Il devrait en être de même pour les organisations internationales. Le Ministère voit la dualité canadienne comme un avantage dans la poursuite des objectifs stratégiques de notre politique internationale. Il a laissé savoir au CLO qu'il continuera à encourager les pays étrangers à utiliser les deux langues officielles sur le site Internet de leur mission et à promouvoir l'emploi du français au sein des organisations internationales lorsque l'occasion se présentera.

En avril 2004, le CLO a organisé une Table ronde sur le régime fédéral des droits linguistiques qui rassemblait des participants de toutes les régions du pays lesquels représentaient de nombreux secteurs professionnels dont le développement communautaire, le milieu universitaire, le droit et les services gouvernementaux. Les participants à la table ronde se sont penchés sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du cadre linguistique juridique, ont tenté de voir si le cadre actuel pouvait répondre adéquatement aux défis de l'avenir et ont considéré des moyens d'améliorer le cadre des droits linguistiques pour le Canada.

La commissaire a également accru le profil de la dualité linguistique comme valeur fondamentale de la société et de l'identité canadiennes dans ses apparitions internationales. Par exemple, elle a été invitée à plusieurs événements internationaux de haut niveau pour expliquer les défis uniques que relèvent le Canada et les Canadiennes et les Canadiens, mettre en évidence les progrès que nous avons faits dans la promotion de la valeur que représente la dualité linguistique et explorer comment l'approche canadienne pourrait s'appliquer à d'autres pays. À cet égard, la commissaire a participé à un colloque organisé en Irlande à la fin d'avril 2004 où elle a rencontré ses homologues irlandais et leur a fait part de l'expérience du Canada dans la mise en application d'un régime de langues officielles; elle a aussi pris la parole à une conférence internationale sur les droits linguistiques en Chine à la fin d'août.

Promotion

La commissaire a directement rejoint les Canadiennes et les Canadiens en prononçant des discours à l'occasion de divers forums grand public et en donnant des interviews aux médias.

En 2004-2005, la commissaire a prononcé 46 discours lors de divers événements qui ont eu lieu au Canada aussi bien qu'en Irlande, en Chine, aux États-Unis et à Cuba. Elle s'est adressée à des universitaires, des professeurs d'immersion et de langue minoritaire, des leaders des diverses communautés minoritaires de langue officielle, des fonctionnaires, des comités parlementaires et d'autres groupes. On estime qu'environ 6 500 personnes ont entendu les propos de la commissaire.

Parmi les répercussions de ces discours, il importe de noter que Ressources humaines et Développement des compétences Canada a fait parvenir une note à ses gestionnaires du Québec, leur rappelant leurs obligations aux termes de la *Loi sur les langues officielles* à la suite de la présentation de la commissaire au Forum sur la dualité linguistique tenu à Montréal le 22 février 2005 où elle prenait la parole devant 150 employées et employés du gouvernement du Canada.

Au total, la commissaire a accordé 136 interviews aux médias sur divers sujets reliés aux langues officielles. La couverture médiatique du lancement du Rapport annuel 2003-2004, en novembre 2004, a rejoint à elle seule 6,9 millions de personnes. En plus de ces demandes d'interviews, le CLO a répondu à 109 demandes d'information provenant des médias.

Le lecteur trouvera ci-dessous certains résultats directs des interviews de la commissaire :

- En réponse à une série d'interviews données par la commissaire sur Air Canada, le ministre de Transports Canada a promis de maintenir les obligations linguistiques du transporteur aérien. Effectivement, le projet de loi déposé par le gouvernement au printemps 2005 contenait de telles garanties.
- Le 24 janvier, la commissaire a donné des interviews sur la piètre qualité du français sur le nouveau site Internet Cyberaide.ca/Cybertip.ca. Le site a été mis hors ligne durant l'après-midi et corrigé en 24 heures.

Des détails sur tous les [discours de la commissaire](#) se trouvent sur le site Internet du CLO.

En ce qui concerne les Olympiques de 2010, la commissaire a rencontré le Comité organisateur de Vancouver pour les Jeux Olympiques de 2010 et les Jeux d'hiver paralympiques de même que Sport Canada pour qu'on ne néglige pas la dualité linguistique et qu'elle demeure une priorité, les Olympiques offrant au Canada une occasion idéale de mettre en vedette sa dualité linguistique et l'excellence de ses athlètes. La commissaire a aussi appuyé les efforts de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada pour veiller à la couverture en langue française des Olympiques de 2010 et de 2012 au Canada. Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens devraient avoir accès gratuitement à la couverture médiatique des Olympiques, même dans les régions éloignées.

Le CLO a aussi participé à la création du Prix Ronald Duhamel sous l'égide du Conseil fédéral du Manitoba, de la province du Manitoba et de la Société franco-manitobaine. Les trois organismes partenaires décerneront ce prix de reconnaissance à un fonctionnaire fédéral ou

provincial qui a travaillé de façon exemplaire à promouvoir la dualité linguistique ou à offrir des services aux communautés minoritaires dans les deux langues officielles.

Une coalition pour la promotion de la langue et de la culture françaises en Saskatchewan a été créée avec l'appui actif du CLO. Cette coalition sera chargée de mettre en œuvre une stratégie quinquennale. Le CLO a travaillé avec plusieurs organismes communautaires pour sonder l'opinion des partenaires et mettre au point un modèle coopératif de promotion du fait français en Saskatchewan. Ce projet a inspiré un changement aux divers partenaires du gouvernement et a rassemblé, pour la première fois dans ce pays, des interlocuteurs représentant tous les niveaux d'éducation française en langue maternelle et en langue seconde, comme le ministère provincial de l'Enseignement, le bureau de coordination en langue française (Office of French Language Co-ordination), le ministère du Patrimoine canadien, Canadian Parents for French, le réseau d'éducation francophone (Francophone education network) et tous les organismes communautaires francophones de la province.

Le CLO a également participé à un projet pilote d'une durée de trois ans sur le renouveau de la langue française en Alberta. L'objectif était de faire augmenter l'inscription des élèves en immersion française et dans les programmes de français langue seconde de 100 p. 100 en cinq ans. La commissaire a reconnu les réalisations de plus de 500 élèves de douzième année en français langue seconde dans le nord et le sud de l'Alberta en leur remettant des certificats spéciaux de mérite. Ces certificats ont été distribués lors de cérémonies ayant eu lieu à Calgary et Edmonton au cours de l'été et de l'automne 2004.

Au cours de l'été 2004, le programme américain Fulbright-Hays Seminars Abroad a organisé, à l'intention des éducateurs, un colloque intitulé *Getting to Know America's Neighbours: Nationhood, Culture and Identity in Mexico and Canada* (Apprendre à connaître les voisins des États-Unis : nationalité, culture et identité au Mexique et au Canada, trad.) qui s'est déroulé au Canada et au Mexique. Cette initiative relève d'un programme américain qui fournit des occasions de découvertes aux éducateurs et aux administrateurs engagés dans l'élaboration de programmes en humanités et en langues. Les colloques sont conçus pour donner aux participants une initiation et une orientation culturelle générale sur le pays choisi. Après avoir visité Ottawa, Iqualuit et Kimmirut, sur l'île de Baffin, les 16 éducateurs se sont rendus à Montréal, Québec et Toronto. À Montréal, le groupe a rencontré des représentants du CLO. Cet entretien a donné aux 16 visiteurs américains l'occasion d'explorer l'identité nationale et culturelle du Canada en apprenant ce que signifiait la *Loi sur les langues officielles* et sa raison d'être au Canada.

Priorité stratégique 3 : Dynamisme des communautés minoritaires de langue officielle au Canada.

Aux termes de la partie VII de la *Loi*, le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir le dynamisme des communautés linguistiques minoritaires de langue française et de langue anglaise au Canada, à les appuyer et à les aider dans leur développement, et à favoriser la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Cette année, la commissaire est intervenue à divers niveaux pour voir à ce que cet engagement soit respecté.

Le CLO a également publié deux études dont une faisait office de suivi à une étude antérieure :

- [Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec](#) (novembre 2004). Cette étude avait pour but d'aider les dirigeants communautaires et les responsables de l'élaboration des politiques à concevoir des stratégies qui répondent mieux aux besoins de la population québécoise de langue anglaise. Les conclusions de l'étude montrent que la communauté québécoise de langue anglaise s'est adaptée à de nombreux changements durant les dernières années et qu'elle cherche de son identité. Elle a besoin d'appui continu pour maintenir son dynamisme durable.
- [Utilisation de la presse minoritaire par les institutions fédérales – Suivi](#) (janvier 2005). Ce rapport de suivi indique qu'il y a eu des améliorations depuis l'étude initiale terminée en 2002, mais on y critique la lenteur des progrès accomplis : seulement cinq des 18 recommandations originales ont été mises en application. Parmi les éléments les plus positifs, la Politique de communication du gouvernement du Canada établit maintenant les obligations portant sur les langues officielles en publicité. Cependant, l'étude révèle que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada n'avait pas encore ajouté les éclaircissements nécessaires à ses lignes directrices sur les activités de publicité de tous les ministères. De plus, les organismes responsables ne semblaient pas faire un travail adéquat de vérification de la conformité aux objectifs linguistiques se rapportant à la publicité.

Grâce aux activités liées au bulletin de rendement, la commissaire a aussi évalué les mécanismes qu'ont créés les institutions fédérales pour contribuer au dynamisme des communautés minoritaires de langue officielle. Dans plusieurs cas, cela a servi à faire prendre conscience du rôle que les institutions fédérales devraient jouer dans ce dossier.

Le Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles

Le CLO a aussi continué à suivre de près les améliorations des politiques et des programmes à tous les niveaux du gouvernement dans des domaines comme l'éducation, la santé, la justice, les transports et l'immigration, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour veiller à l'application du Plan d'action du gouvernement. Bien que la commissaire ait critiqué le gouvernement du Canada pour la lenteur avec laquelle il a mis le Plan d'action en œuvre et le manque de mesures du rendement, il a quand même quelques réalisations à son actif.

Éducation

Au début de 2005, la commissaire a rencontré le ministre fédéral du Développement social et lui a aussi écrit pour souligner combien il était important de faire en sorte que l'initiative nationale

concernant la petite enfance et la garde d'enfants réponde aux besoins des communautés linguistiques. Les accords bilatéraux subséquents, signés avec six provinces, sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants comprenaient des dispositions spécifiques visant à ce que les communautés francophones aient accès à des services dans leur langue, tenant compte de leurs besoins en élaboration de programmes et faisant état des progrès réalisés dans le domaine de la disponibilité des services en français dans le cadre de l'apprentissage précoce et de la garde d'enfants.

En mars 2005, la Cour suprême du Canada a rendu deux jugements importants sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité qui est garanti par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La commissaire est intervenue dans ces deux affaires à cause de leur incidence sur la communauté de langue anglaise du Québec et les communautés de langue française ailleurs au Canada.

- Dans l'affaire *Solsky (Casimir)*, la Cour a fait la lumière sur le droit gouvernant les conditions d'inscription dans les écoles de langue anglaise au Québec après que les parents eurent contesté la validité de l'article 73 de la *Charte de la langue française* du Québec qui exige qu'un enfant reçoive la « majeure partie » de sa scolarité dans la langue de la minorité. Bien que la Cour suprême n'ait pas déclaré inconstitutionnel le cadre linguistique québécois, elle a conclu que la présente approche quantitative du Québec à l'article 73 de la *Charte de la langue française* ne rencontrait pas la norme requise par le paragraphe 23(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- Dans l'affaire *Gosselin et al.*, les parents de langue française du Québec alléguaient que la *Charte de la langue française* était discriminatoire parce qu'elle ne leur permettait pas de choisir d'inscrire leurs enfants dans des écoles de langue anglaise. La Cour suprême a trouvé que la position des appelants – qui demandaient libre accès aux écoles minoritaires anglophones – transformerait ces écoles en établissements d'immersion, menaçant ainsi les objectifs de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour suprême a donc fait une distinction entre le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, garanti par l'article 23 de la *Charte*, et l'accès à l'instruction dans une langue seconde qui est réglementé par une loi provinciale.

Santé

Pour deux années consécutives, la commissaire a recommandé que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que les ententes fédérales-provinciales-territoriales dans le secteur de la santé soient adaptées aux besoins des communautés minoritaires de langue officielle et qu'elles comprennent des dispositions linguistiques. Durant les discussions avec la commissaire, le ministre de la Santé s'est montré ouvert à cet égard et a signalé son intention d'en discuter avec ses homologues provinciaux et territoriaux. En septembre 2004, l'entente reflétait l'engagement du gouvernement du Canada envers la disponibilité des soins de santé dans les communautés de langue officielle. L'entente comporte des solutions de rechange pour appuyer la formation de professionnels de la santé dans les communautés minoritaires.

Justice

La commissaire a exprimé ses préoccupations au gouvernement du Canada au sujet du manque de progrès réalisés en vue d'assurer un système juridique équitable aux francophones et aux anglophones. Elle réclame toujours un nombre suffisant de juges ayant les connaissances linguistiques nécessaires pour instruire des procès dans les deux langues officielles, puisque l'un des principaux obstacles, et l'un des plus tenaces, à l'accès à la justice dans ces deux langues demeure le manque de juges bilingues. Le véritable accès à la justice dans les deux langues officielles, partout au Canada, ne peut devenir réalité que si la capacité linguistique des candidats aux postes de juges se voit accorder suffisamment de poids dans l'évaluation des candidats potentiels au regard des exigences de chaque poste à combler. Ainsi, un objectif d'une telle importance devra-il être formellement intégré au processus de nomination des juges. Bien qu'il y ait eu quelques nominations de juges bilingues au cours de la dernière année, les nominations se font au cas par cas et le mécanisme actuel ne répond pas adéquatement à l'importance de nommer des juges connaissant les deux langues. La commissaire a encouragé le ministère de la Justice du Canada à examiner à nouveau le processus de nomination des juges afin de doter les cours supérieures de justice d'une capacité bilingue adéquate. Le gouvernement estime cependant que la formule de nomination actuelle répond efficacement à la nécessité d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Durant l'exercice 2004-2005, une autre réalisation se rapportant à cette troisième priorité mérite d'être mentionnée. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté une loi sur les services en français qui reconnaît la contribution des communautés francophones et acadienne et confirme l'engagement du gouvernement à promouvoir leur développement. La commissaire avait appuyé cette initiative législative et était satisfaite de la décision du gouvernement de consulter les communautés francophones et acadienne quand il s'agira d'adopter des règlements désignant les institutions assujetties à la *Loi*.

Priorité stratégique 4 : Développement d'un milieu de travail exemplaire et d'une gestion efficace et efficiente.

Pour le Parlement ainsi que les Canadiennes et les Canadiens, la crédibilité du CLO dépend largement de la qualité de son travail. En 2004-2005, le CLO est intervenu dans trois initiatives clés pour améliorer ses pratiques de gestion : poursuivre l'instauration d'une culture de gestion moderne au sein même du Commissariat, faire de celui-ci une organisation apprenante et l'axer davantage sur ses clients.

Le CLO établit ses priorités par consultation, en mettant l'accent sur les résultats prévus et en faisant une grande place au rendement : activités de mesure, intégrité de la cueillette de données pour la planification, établissement de rapports et mesure proprement dite.

Selon l'usage, la commissaire a rencontré le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et le Comité permanent des langues officielles du Sénat en février 2005 pour examiner les réalisations et le budget du CLO. Elle a également profité de l'occasion pour discuter des priorités stratégiques du CLO, de son mandat et de ses pratiques de gestion.

Au cours de la même période, la commissaire a rencontré les membres du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la

Chambre des communes pour commenter les options proposées par le Conseil du Trésor portant sur le financement et les responsabilités ministérielles des hauts fonctionnaires du Parlement. Parce qu'il s'agit d'un comité nouvellement formé, la commissaire a saisi l'occasion de présenter les priorités stratégiques du CLO, son mandat et ses pratiques de gestion.

En ce qui concerne le processus d'élaboration de son cadre de développement, le CLO intègre également la gestion efficace du risque au processus de planification de l'organisation. Les fonctions de vérification et d'évaluation comptent parmi les principaux éléments de ce cadre. À cet égard, le résultat positif de la vérification externe des états financiers, menée par le Bureau du vérificateur général du Canada pour l'exercice 2003-2004 du CLO, représente une réduction sensible du risque dans ces domaines.

Le CLO encourage son personnel à employer le *Code de valeur et d'éthique de la fonction publique* pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation et offrir un meilleur service à ses clients internes et externes.

Le CLO fait des progrès en vue de devenir une organisation apprenante. Plus que jamais, le CLO doit composer avec le changement rapide dans plusieurs secteurs, faire preuve de créativité et soigner son travail. Le soin que l'organisme apporte à la gestion de l'information s'est traduit en investissements qui le doteront d'un cadre rigoureux à long terme pour le bénéfice du personnel et des gestionnaires. Le CLO est un organisme fondé sur le savoir. Le partage de l'information et l'accès à celle-ci sont des facteurs essentiels qui lui permettent de demeurer efficace et fiable, conservant ainsi son intégrité. Par exemple, un plan stratégique triennal de gestion de l'information existe déjà et a permis d'aborder les enjeux de la gouvernance et du cadre de responsabilisation.

Cette année, le CLO poursuit son cheminement vers une culture de l'apprentissage continu et de l'amélioration. La promotion du programme de gestion, La Relève, les plans d'apprentissage, les évaluations du rendement et les réunions générales constituent des exemples d'initiatives qui ont servi à faire progresser cette approche.

Le CLO continue à promouvoir l'importance d'appliquer les principes et les pratiques d'un organisme axé sur le client. Une évaluation interne de la prestation actuelle de services, en comparaison à la prestation désirée, a commencé par l'examen de certaines fonctions intégrées. On observe déjà une transformation graduelle de la façon dont il fournit des services et des conseils stratégiques tout en maximisant les ressources actuelles et en appliquant des normes de services.

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

Renseignements sur l'organisation

Pour réaliser son mandat, qui consiste à assurer la pleine reconnaissance et l'usage généralisé du français et de l'anglais dans la société canadienne et dans les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi*, la commissaire aux langues officielles est appuyée par le Commissariat dont le personnel se répartit entre la région de la capitale nationale et des bureaux régionaux situés à travers le Canada.



Parlement

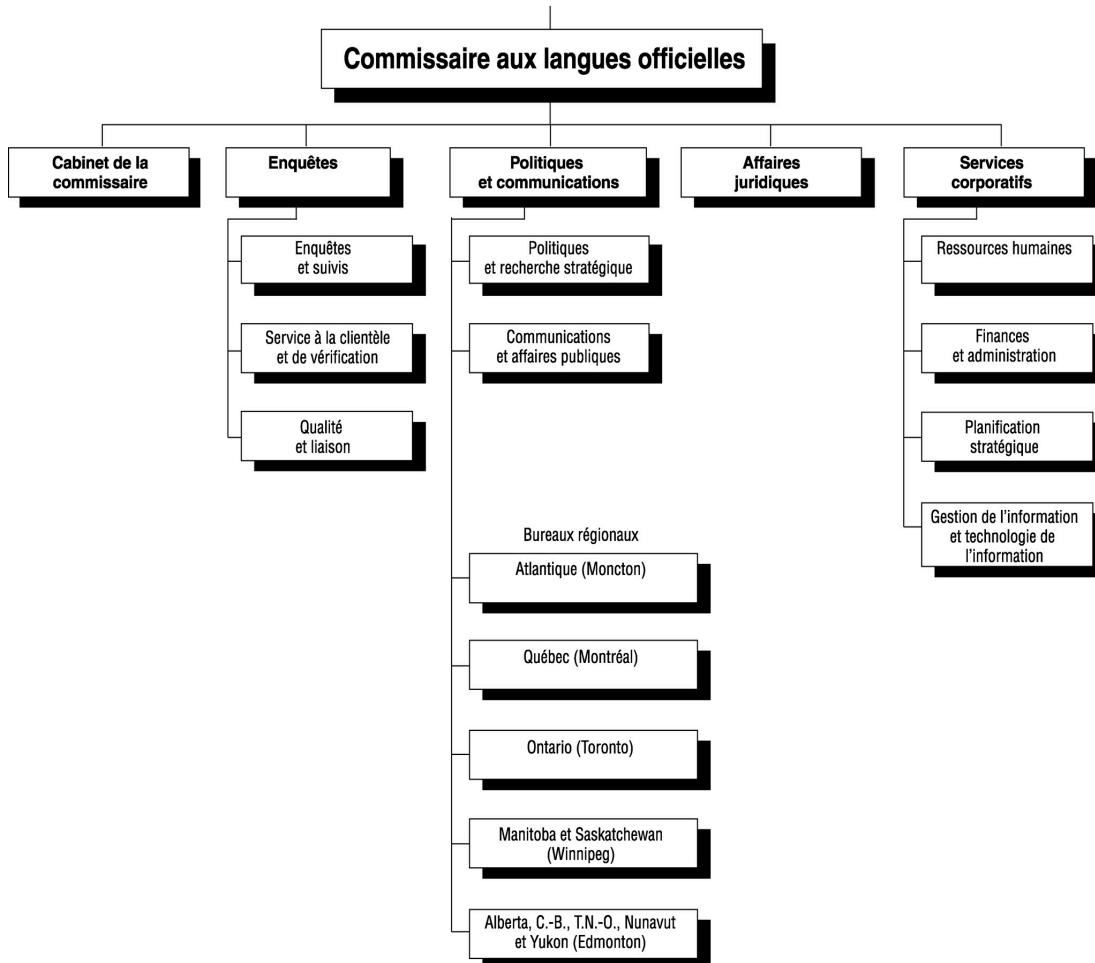


Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents temps plein par secteur d'activités

(en milliers de dollars)

	2002-2003 Dépenses réelles	2003-2004 Dépenses réelles	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations (1)	Dépenses réelles
Enquêtes	4 798,0	6 392,8	6 434,0	6 434,0	6 301,7	6 661,1
Politiques et communications	4 263,2	5 880,2	7 004,0	7 004,0	6 746,6	6 115,0
Services corporatifs	7 623,8	5 939,4	5 090,0	5 090,0	5 961,8	5 519,8
Total	16 685,0	18 212,4	18 528,0	18 528,0	19 010,1	18 295,9

Total	16 685,0	18 212,4	18 528,0	18 528,0	19 010,1	18 295,9
Moins : revenus non disponibles	-	-	-	-	-	-
Plus : coût des services reçus à titre gracieux (2)	1 885,4	2 653,0	2 450,0	2 450,0	2 671,7	2 671,7
Coût net du programme	18 570,4	20 865,4	20 978,0	20 978,0	21 681,8	20 967,6

Équivalents temps plein	129,9	146,0	164,0	164,0	164,0	152,9
--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

(1) La somme de 735,4 \$, reportée à un exercice ultérieur, est comprise dans les Services corporatifs et n'a pas été attribuée; cependant les secteurs d'activités ont eu la permission de surdépenser.

(2) Les services reçus à titre gracieux comprennent les locaux fournis par TPSGC, la part de l'employeur des primes d'assurance des employés, les services de la paye assurés par TPSGC, l'indemnisation des accidentés du travail assurée par Développement social Canada et les services de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités

(en milliers de dollars)

2004-2005					
Secteur d'activités	Budgétaire				
	ETP*	Fonctionnement**	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes
Enquêtes					
Budget principal	68,0	6 434,0	6 434,0	-	6 434,0
Dépenses prévues	68,0	6 434,0	6 434,0	-	6 434,0
Total des autorisations	68,0	6 301,7	6 301,7	-	6 301,7
Dépenses réelles	68,2	6 661,1	6 661,1	-	6 661,1
Politiques et communications					
Budget principal	55,0	7 004,0	7 004,0	-	7 004,0
Dépenses prévues	55,0	7 004,0	7 004,0	-	7 004,0
Total des autorisations	55,0	6 746,6	6 746,6	-	6 746,6
Dépenses réelles	45,3	6 115,0	6 115,0	-	6 115,0
Services corporatifs					
Budget principal	41,0	5 090,0	5 090,0	-	5 090,0
Dépenses prévues	41,0	5 090,0	5 090,0	-	5 090,0
Total des autorisations	41,0	5 961,8	5 961,8	-	5 961,8
Dépenses réelles	39,4	5 519,8	5 519,8	-	5 519,8

*Équivalents temps plein

**Comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

(en milliers de dollars)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004-2005			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles
30	Dépenses de fonctionnement	16 284,0	16 284,0	17 104,4	16 393,0
(S)	Surplus de biens de la couronne	-	-	2,8	-
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	2 244,0	2 244,0	1 902,9	1 902,9
	Total	18 528,0	18 528,0	19 010,1	18 295,9

*Les autorisations totales correspondent aux montants prévus au Budget principal des dépenses, au Budget supplémentaire des dépenses et aux autres autorisations.

Tableau 4 : Coût net

(en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	2004-2005
Total des dépenses réelles	18 295,9
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	-
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1 676,1
Contributions couvrant la part de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	879,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	-
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	110,0
Services de paye fournis par TPSGC	6,0
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	-
Coût net en 2004-2005	20 967,6

Tableau 5 : Besoins de ressources par direction générale

(en milliers de dollars)

2004-2005				
Directions générales	Secteurs d'activités			Total
	Enquêtes	Politiques et communications	Services corporatifs	
Enquêtes				
Budget principal des dépenses	5 379,5			5 379,5
Dépenses prévues	5 379,5			5 379,5
Total des autorisations	5 269,6			5 269,6
Dépenses réelles	5 782,7			5 782,7
Politiques et communications				
Budget principal des dépenses		7 004,0		7 004,0
Dépenses prévues		7 004,0		7 004,0
Total des autorisations		6 746,6		6 746,6
Dépenses réelles		6 115,0		6 115,0
Affaires juridiques				
Budget principal des dépenses	1 054,5			1 054,5
Dépenses prévues	1 054,5			1 054,5
Total des autorisations	1 032,1			1 032,1
Dépenses réelles	878,4			878,4
Services corporatifs				
Budget principal des dépenses			5 090,0	5 090,0
Dépenses prévues			5 090,0	5 090,0
Total des autorisations			5 961,8	5 961,8
Dépenses réelles			5 519,8	5 519,8
Total des secteurs d'activités				
Budget principal des dépenses	6 434,0	7 004,0	5 090,0	18 528,0
Dépenses prévues	6 434,0	7 004,0	5 090,0	18 528,0
Total des autorisations	6 301,7	6 746,6	5 961,8	19 010,1
Dépenses réelles	6 661,1	6 115,0	5 519,8	18 295,9

Tableau 6 : États financiers

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité à l'égard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Commissariat aux langues officielles (CLO) pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 ainsi que de tous les renseignements contenus dans le présent rapport incombe à la direction du CLO.

La direction a établi les états financiers conformément aux normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction a instauré et tient à jour des pratiques et des contrôles de gestion et financiers, ainsi que des systèmes d'information conçus pour donner une assurance raisonnable que les actifs du CLO sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs du CLO et que les opérations sont exécutées en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi que les politiques et exigences législatives du CLO.

La vérificatrice générale du Canada mène une vérification indépendante et exprime une opinion sur les états financiers ci-joints.

La commissaire aux langues officielles,

L'agente financière supérieure et directrice
générale des Services corporatifs,

Dyane Adam

Louise Guertin

Ottawa, Canada
Le 22 juillet 2005



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président de la Chambre des communes et au président du Sénat

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Commissariat aux langues officielles au 31 mars 2005 et les états des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissariat. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissariat au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Commissariat dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur les langues officielles*.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 22 juillet 2005

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État de la situation financière au 31 mars

	2005		2004	
Actif				
Actif financier				
Encaisse	4 041	\$	3 275	\$
Montant à recevoir du Trésor	1 521 797		2 127 035	
Débiteurs	439 081		395 219	
Frais payés d'avance	27 309		-	
	1 992 228		2 525 529	
Immobilisations (note 4)	1 707 095		2 063 864	
Total de l'actif	3 699 323	\$	4 589 393	\$
Passif et déficit accumulé				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer				
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	248 175	\$	263 707	\$
Autres créditeurs	1 458 176		1 823 665	
Salaires à payer	234 592		230 535	
Provision pour vacances	651 131		645 113	
Prestations de départ constituées - tranche à court terme (note 5)	659 768		405 773	
	3 251 842		3 368 793	
Passif à long terme				
Prestations de départ constituées (note 5)	1 518 103		1 707 326	
Total du passif	4 769 945		5 076 119	
Déficit accumulé (note 9)	(1 070 622)		(486 726)	
Total du passif et du déficit accumulé	3 699 323	\$	4 589 393	\$

Passif éventuel (note 10) et engagements (note 11).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

La commissaire aux langues officielles,

L'agente financière supérieure et directrice générale des Services corporatifs,

Dyane Adam

Louise Guertin

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État des résultats de l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Charges (note 6)		
Enquêtes	7 081 449 \$	6 668 080 \$
Politiques et communications	6 373 807	6 092 572
Services corporatifs	7 907 461	8 461 011
Coût d'exploitation net	21 362 717 \$	21 221 663 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État du déficit accumulé de l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Surplus (déficit), début de l'exercice	(486 726) \$	44 855 \$
Coût d'exploitation net	(21 362 717)	(21 221 663)
Services reçus gratuitement (note 8)	2 672 226	2 653 384
Liquidités nettes provenant du gouvernement	18 711 833	17 644 837
Augmentation (diminution) du montant à recevoir du Trésor	(605 238)	391 861
Déficit, fin de l'exercice	(1 070 622) \$	(486 726) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars

	2005		2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coût d'exploitation net	21 362 717	\$	21 221 663
Ajustements pour les éléments sans incidence sur l'encaisse			\$
Inclus dans l'état des résultats			
Amortissement des immobilisations	(655 695)		(655 663)
Services reçus gratuitement (note 8)	(2 672 226)		(2 653 384)
Ajustements aux immobilisations	58 768		-
Inclus dans l'état de la situation financière			
Diminution (augmentation) du passif	306 174		(554 145)
Augmentation (diminution) de l'encaisse, des débiteurs et des frais payés d'avance	71 937		(105 536)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	18 471 675		17 252 935
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	240 158		391 902
Liquidités nettes fournies par le gouvernement	18 711 833	\$	17 644 837

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. Pouvoirs et objectifs

Le Parlement canadien a adopté la première *Loi sur les langues officielles* en 1969. Cette loi stipulait que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. »

La nouvelle *Loi sur les langues officielles*, en vigueur depuis 1988, établit trois objectifs fondamentaux pour le gouvernement du Canada :

- (a) assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans toutes les institutions fédérales;
- (b) préciser les pouvoirs, les obligations et la mission des institutions fédérales en matière de langues officielles;
- (c) appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais.

Le Commissariat aux langues officielles (« le CLO »), qui dessert la population depuis ses bureaux à Ottawa et ses cinq bureaux régionaux, appuie la commissaire aux langues officielles dans l'accomplissement de son mandat, à savoir prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer l'égalité du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente *Loi* et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi*, et notamment la promotion de l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le CLO figure à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est financé au moyen de crédits annuels.

Le ou la commissaire aux langues officielles est nommé(e) après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, pour un mandat de sept ans (renouvelable). Il ou elle relève directement du Parlement.

2. Principales conventions comptables

(a) Présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

(b) Crédits parlementaires

Les activités du CLO sont financées par des crédits parlementaires annuels. Les montants des crédits parlementaires accordés au CLO ne correspondent pas en tous points aux données des états financiers préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Ils sont établis en grande partie en fonction des besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes présentés à l'état des résultats et à l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes que pourvoient les crédits parlementaires. La note 3 décrit la source et l'utilisation des autorisations et présente les données sommaires de rapprochement entre les deux méthodes d'établissement des rapports.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le fonctionnement du CLO est assuré dans le cadre du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées dans le Trésor et toutes les sorties de fonds sont payées à même cette source. Le montant à recevoir du Trésor représente le montant que le CLO peut tirer du Trésor, sans crédits supplémentaires, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations. Les liquidités nettes fournies par le gouvernement correspondent à l'écart entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles.

(d) Débiteurs

Les débiteurs sont les montants que le CLO s'attend de recevoir. Une provision est établie pour les comptes dont le recouvrement est jugé incertain.

(e) Immobilisations

Le CLO porte au compte des immobilisations toute charge initiale de 1 000 \$ et plus susceptible de produire des avantages s'étalant sur plus d'un exercice. Toute charge inférieure à ce montant est passée en charges.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Actif	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	4 ans
Logiciels	3 ans
Véhicules automobiles	7 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(f) Salaires, vacances et congés compensatoires

Les prestations de départ, les vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont gagnés par les employés, selon ses conditions d'emploi. Le passif au titre des vacances et des congés compensatoires à payer aux employés est établi selon les taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice et le nombre de jours de vacances non utilisés et les congés compensatoires constitués par les employés. Les prestations de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations qui sont normalement financées par les crédits parlementaires des exercices futurs.

(g) Prestations de départ

Les employés ont droit à des prestations de départ en vertu de leurs contrats de travail et de leurs conditions d'emploi. Elles sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés. Le passif au titre des prestations de départ est calculé à partir du passif total du gouvernement établi par calcul actuariel pour ce poste.

(h) Services reçus gratuitement d'autres ministères et organismes

Les services reçus gratuitement des autres ministères et organismes fédéraux sont comptabilisés comme charges de fonctionnement, à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement dans l'état du déficit accumulé.

(i) Cotisations au Régime de retraite de la fonction publique

Les employés admissibles du CLO participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CLO reflètent le coût total comme employeur. Ce montant est actuellement fondé sur un multiple de la contribution d'un employé et peut changer au fil du temps selon l'évolution du Régime. Les cotisations du CLO sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus et représentent son obligation en matière de prestations de retraite. Le CLO n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations pour combler tout déficit actuariel du Régime de retraite de la fonction publique.

(j) Régime d'avantages sociaux

Le gouvernement du Canada souscrit à un régime d'avantages sociaux (soins dentaires et soins de santé) auquel le CLO participe. Vu sa participation à ce régime, les cotisations du CLO sont comptabilisées au prix coûtant et passées en charges au cours de l'exercice où elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CLO à l'égard du régime. Le CLO n'est pas tenu, aux termes des lois actuelles, de verser des cotisations pour combler tout passif futur non capitalisé à ce chapitre.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de préparer les présents états financiers, la direction a jugé que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs. Les principaux éléments pour lesquels des estimations ont été faites sont la durée de vie utile des immobilisations et les avantages sociaux futurs.

3. Crédits parlementaires

(a) Rapprochement du coût d'exploitation net et des crédits parlementaires utilisés

	2005		2004	
Coût d'exploitation net	21 362 717	\$	21 221 663	\$
Moins : Charges sans incidence sur les crédits				
Amortissement des immobilisations	(655 695)		(655 663)	
Services reçus gratuitement	(2 672 226)		(2 653 384)	
Autres ajustements	71 998		9 518	
	<u>18 106 794</u>		<u>17 922 134</u>	
Variations des montants de la provision de vacances et prestations de départ constituées n'ayant aucune incidence sur l'utilisation des crédits de l'exercice	(70 790)		(197 936)	
Crédits parlementaires affectés à l'exploitation	<u>18 036 004</u>		<u>17 724 198</u>	
Plus : Éléments sans incidence sur le coût d'exploitation net mais affectant les crédits parlementaires utilisés				
Frais payés d'avance	27 309		-	
Acquisitions d'immobilisations	240 158		391 902	
Total des crédits parlementaires utilisés	<u>18 303 471</u>	\$	<u>18 116 100</u>	\$

(b) Rapprochement des liquidités nettes fournies par le gouvernement du Canada et des crédits parlementaires utilisés

	2005		2004	
Liquidités nettes fournies par le gouvernement du Canada	18 711 833	\$	17 644 837	\$
Variation nette des créditeurs et charges à payer et des salaires à payer présentés à l'état de la situation financière	(376 964)		356 209	
Variation nette de l'encaisse et des débiteurs présentés à l'état de la situation financière	(44 628)		105 536	
Autres ajustements	13 230		9 518	
Total des crédits parlementaires utilisés	<u>18 303 471</u>	\$	<u>18 116 100</u>	\$

(c) Rapprochement des crédits parlementaires reçus et des crédits parlementaires utilisés

	2005		2004	
Crédits parlementaires reçus	19 010 081	\$	18 753 472	\$
Moins :				
Crédits périmés	(705 722)		(635 443)	
Montant disponible pour les exercices ultérieurs	(888)		(1 929)	
Crédits parlementaires utilisés	<u>18 303 471</u>	\$	<u>18 116 100</u>	\$

4. Immobilisations

Coût	31 mars 2004	Acquisitions et ajustements	Aliénations	31 mars 2005
Machines et matériel	212 572 \$	(22 509) \$	\$	190 063 \$
Matériel informatique	1 710 390	319 430	(580 917)	1 448 903
Mobilier	586 220	48 984		635 204
Logiciels	341 708	49 724		391 432
Véhicules automobiles	23 697			23 697
Améliorations locatives	892 036			892 036
	<u>3 766 623 \$</u>	<u>395 629 \$</u>	<u>(580 917) \$</u>	<u>3 581 335 \$</u>

Amortissement cumulé	31 mars 2004	Amortissement et ajustements	Aliénations	31 mars 2005
Machines et matériel	49 240 \$	27 145 \$	\$	76 385 \$
Matériel informatique	1 148 916	351 302	(580 917)	919 301
Mobilier	185 096	162 685		347 781
Logiciels	218 596	118 223		336 819
Véhicules automobiles	15 798	3 385		19 183
Améliorations locatives	85 113	89 658		174 771
	<u>1 702 759 \$</u>	<u>752 398 \$</u>	<u>(580 917) \$</u>	<u>1 874 240 \$</u>

Valeur comptable nette	<u>2 063 864 \$</u>			<u>1 707 095 \$</u>
-------------------------------	---------------------	--	--	---------------------

5. Avantages sociaux futurs

(a) Régime de retraite

Le CLO et tous ses employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime de retraite offre des prestations en fonction des années de service et de la rémunération moyenne à la retraite. Les prestations sont entièrement indexées à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Voici les cotisations du CLO et de ses employés au Régime de retraite de la fonction publique :

	2005	2004
Cotisations du CLO	1 394 814 \$	1 251 494 \$
Cotisations des employés	542 428 \$	486 692 \$

(b) Prestations de départ constituées

Le CLO offre des prestations de départ à ses employés en fonction des années de services et des salaires en fin d'emploi. Ce régime n'est pas capitalisé et n'a donc pas d'actifs, ce qui fait que le déficit du régime est égal au passif au titre des prestations de départ.

L'information sur le régime est présentée ci-après :

	2005		2004	
Obligation, début de l'exercice	2 113 099	\$	1 860 945	\$
Charge de l'exercice	196 604		320 553	
Prestations versées pendant l'exercice	(131 832)		(68 399)	
Obligation, fin de l'exercice	2 177 871	\$	2 113 099	\$
<hr/>				
Tranche à court terme	659 768	\$	405,773	\$
Tranche à long terme	1 518 103		1 707 326	
Obligation, fin de l'exercice	2 177 871	\$	2 113 099	\$

6. Charges par catégorie

	2005		2004	
Salaires et avantages sociaux	13 818 361	\$	13 118 184	\$
Services professionnels et spéciaux	3 308 888		3 570 311	
Locaux	1 676 000		1 670 149	
Transports et télécommunications	1 052 518		907 835	
Amortissement des immobilisations	655 695		655 663	
Communications et impression	312 661		681 284	
Services publics, matériel et fournitures	261 830		435 970	
Locations de photocopieurs et autre matériel	139 209		117 344	
Entretien et réparations	115 427		63 331	
Autres	22 128		1 592	
Total	21 362 717	\$	21 221 663	\$

7. Opérations entre apparentés

Le CLO est apparenté en fait de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il conclut des opérations avec ces entités selon les conditions normales qui s'appliquent à toutes les personnes et les entreprises.

Au cours de l'exercice, le CLO a dépensé 5 919 738 \$ (5 406 423 \$ en 2004) au titre d'opérations conclues dans le cours normal de ses activités avec des ministères, organismes et des sociétés d'État du gouvernement. Ces dépenses comprennent les services reçus gratuitement de 2 672 226 \$ (2 653 384 \$ en 2004) décrits à la note 8.

8. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, le CLO a reçu des services gratuits de ministères et organismes du gouvernement. Le coût estimatif de ces services présenté aux états financiers est le suivant :

Services reçus gratuitement (en milliers de dollars)

	2005	2004
Locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1 676 \$	1 670 \$
Part de l'employeur des primes et des coûts d'assurance des employés, assumée par le Secrétariat du Conseil du Trésor	880	789
Services de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada	110	100
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	-	89
Services de paye de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	6	5
Total	<u>2 672 \$</u>	<u>2 653 \$</u>

9. Déficit accumulé

Le déficit représente les obligations du CLO, après déduction des immobilisations, qui n'ont pas encore été financées par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux indemnités de départ et des vacances à payer. Ces montants doivent être financés par les crédits parlementaires des exercices futurs à mesure qu'ils seront versés.

10. Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, le CLO peut devoir intervenir dans diverses procédures judiciaires; et quelques-unes de ces procédures peuvent occasionner des obligations financières si certains événements surviennent. Si ces événements sont probables et qu'une estimation raisonnable de la perte est réalisable, un passif est comptabilisé et une charge est inscrite aux états financiers. Aucun élément de passif éventuel associé au Commissariat aux langues officielles n'est constaté dans les états financiers du CLO pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

À la suite du décès d'un employé, il a été déterminé qu'une somme totalisant 410 625 \$ devait être versée au cours des 11 prochains exercices comme prestations de décès. Le CLO a passé en charges et versé 186 302 \$ jusqu'à présent.

La décision quant à la responsabilité ultime à l'égard de ces paiements n'est pas encore arrêtée. S'il était établi que la responsabilité revient au CLO, l'obligation serait comptabilisée comme passif et les sommes correspondantes seraient passées en charges. Dans le cas contraire, le CLO a l'intention de recouvrer les sommes versées.

11. Engagements

Le CLO a des engagements dans le cadre normal de ses activités pour les exercices ultérieurs. Les paiements annuels minimaux en vertu de ces accords s'établissent comme suit :

Exercice	(en milliers de dollars)
2005-2006	114
2006-2007	107
2007-2008	91
2008-2009	42
2009-2010	24
Total	378

12. Chiffres correspondants

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Études et rapports

[Vérification du service au public dans les comptoirs postaux bilingues de la Société canadienne des postes](#) (mai 2004)

[Rapport du Symposium sur les langues officielles](#) (juillet 2004)

[Rapport annuel 2003-2004 de la commissaire aux langues officielles](#) (octobre 2004)

[Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2004](#) (octobre 2004)

[Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec](#) (novembre 2004)

[Une fenêtre sur le monde – La dualité linguistique dans les relations internationales du Canada](#) (novembre 2004)

[Utilisation de la presse minoritaire par les institutions fédérales – Suivi](#) (janvier 2005)

[Les langues officielles sur Internet – Les sites de missions diplomatiques et d'organisations internationales – Suivi](#) (janvier 2005)

[Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006](#) (mars 2005)

[Vérification de la mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII de la Loi sur les langues officielles par la Commission canadienne du tourisme](#) (avril 2005)

[D'une vision à la réalité – Favoriser une cohabitation respectueuse des deux langues officielles au travail](#) (avril 2005)

[Vérification des Sociétés d'aide au développement des collectivités et des Corporations au bénéfice du développement communautaire](#) (mai 2005)

Plusieurs publications du Commissariat aux langues officielles sont disponibles en format HTML ou PDF sur son site Internet à l'adresse suivante :
<http://www.ocol-clo.gc.ca/publications.asp>

Communiqués de presse

[Vérification du service au public dans les comptoirs postaux bilingues de la Société canadienne des postes](#) (10 mai 2004)

[Rapport annuel 2003-2004 de la commissaire aux langues officielles : Une année au ralenti qui soulève des interrogations](#) (19 octobre 2004)

[Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec](#)
(5 novembre 2004)

[Une fenêtre sur le monde – La dualité linguistique dans les relations internationales du Canada](#)
(9 novembre 2004)

[L'utilisation de la presse minoritaire : le gouvernement manque la date de tombée](#)
(20 janvier 2005)

[Bureau régional de l'Atlantique : nouveau représentant de la commissaire aux langues officielles](#)
(31 janvier 2005)

Plusieurs communiqués et discours du Commissariat aux langues officielles sont disponibles en format HTML ou PDF sur son site Internet à l'adresse suivante :
http://www.ocol-clo.gc.ca/news_nouvelles.asp?Lang=Francais

Coordonnées du bureau national et des bureaux régionaux

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Internet du Commissariat aux langues officielles à www.ocol-clo.gc.ca, ou communiquer avec l'un des bureaux suivants :

BUREAU NATIONAL

**Édifice Canada
344, rue Slater
3^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0T8**

Tél. : (613) 996-6368 ou 1 877 996-6368

Télec. : (613) 993-5082

Courriel : message@ocol-clo.gc.ca

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique

Tél. : (506) 851-7047 ou 1 800 561-7109

Télec. : (506) 851-7046

Région du Québec

Tél. : (514) 283-4996 ou 1 800 363-0628

Télec. : (514) 283-6677

Région de l'Ontario

Tél. : (416) 973-1903 ou 1 800 387-0635

Télec. : (416) 973-1906

Région du Manitoba et de la Saskatchewan

Tél. : (204) 983-2111 ou 1 800 665-8731

Télec. : (204) 983-7801

Région de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut

Tél. : (780) 495-3111 ou 1 800 661-3642

Télec. : (780) 495-4094